

et

SOCIÉTÉS

---

---

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

---

---

## Viellissement de la population

EN France, les personnes âgées de plus de 65 ans représentaient 6,8 % de la population en 1851 et 12,3 % en 1967 ; la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse, dite Commission Laroque, remarquait dans son rapport publié en 1962 que leur nombre, en un siècle — 1854-1954 — avait augmenté de près de 3 millions, alors que celui des enfants de moins de 15 ans n'avait crû que de 53.000. Et c'est dans toute l'Europe industrielle que l'on constate désormais cette proportion bien plus élevée des gens âgés dans la population (1).

Contrairement à ce que beaucoup imaginent, ce mouvement ne résulte pas de l'allongement moyen de la vie consécutif à la baisse de la mortalité, mais bien de la diminution de la fécondité. La preuve a été administrée (2) en calculant ce que serait devenue la structure d'âge de la population française, à fécondité constante depuis 1776, mais en tenant compte de l'évolution réelle de la mortalité depuis cette date : le pourcentage des plus de 65 ans aurait baissé de 4,3 % en 1776 à 3,8 % en 1951, ce qui prouve bien qu'isolée, la baisse de mortalité aurait rajeuni la pyramide des âges. En effet les progrès dans le combat contre la maladie et la mort, dans une première phase, sauvent d'autant plus de personnes qu'elles sont plus jeunes : depuis le début du siècle, le risque de mortalité de 1 à 4 ans est 10 fois moindre, alors qu'au-delà de 55 ans il n'est qu'une fois et demie plus faible. Aussi bien l'espérance de vie à la naissance est-elle passée de 45 ans en 1900 à près de 70 ans aujourd'hui, alors qu'elle a très peu augmenté à 80 ans.

(1) Les plus de 65 ans constituent 11 à 12 % de la population en Grande-Bretagne, en Suisse, en Scandinavie et dans le Marché Commun à l'exception de l'Italie et des Pays-Bas.

(2) M. BOURGEOIS - PICHAT.

Jusqu'à maintenant, cette lutte efficace contre la maladie et la mort s'est attachée surtout aux atteintes du dehors : infections, parasites, maladies à virus, intoxications, accidents ; les progrès ont été spectaculaires et l'on peut imaginer en voyant ce qui se passe dans des pays comme la Norvège (1) que d'ici quelques années la mortalité ne provienne plus que de la sénescence caractéristique de tout organisme.

Nous entrons donc à cet égard dans une autre période dont les plus récentes statistiques marquent l'amorce ; ainsi depuis 1962, en France, l'espérance de vie à 80 ans s'améliore légèrement (2), mais de façon significative, signe de progrès dans la lutte contre les maladies de cœur et cardio-vasculaires relevant surtout de la sénescence.

Il semble donc que nos sociétés occidentales, où la mortalité a déjà beaucoup baissé, entrent dans une nouvelle phase démographique où la prolongation de la vie humaine consécutive aux progrès médicaux en matière de lutte contre la sénescence, accentuerait sensiblement le vieillissement de la population, surtout si cette phase s'accompagne d'une réduction de la fécondité. Même si celle-ci demeurerait constante, le vieillissement de la population interviendrait cette fois par le haut de la pyramide des âges ; le prolongement de la vie aux âges élevés ne sera plus compensé par la survie d'un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes puisque tout ce qui peut être attendu de ce côté aura été obtenu par une quasi élimination de la mortalité dans ces tranches d'âges.

(1) En Norvège, la mortalité féminine réelle de 45 à 59 ans était tombée en 1966 légèrement en dessous des tables de mortalité endogène due aux seuls facteurs de sénescence « inscrits » dans l'organisme.

(2) L'espérance de vie, à 80 ans, selon le Dr BIRABEN est passée de 1962 à 1966, chez les hommes de 5,3 ans à 5,8 et chez les femmes de 6,4 à 7 ans.

Un démographe danois (1) a étudié les structures d'âge vers lesquelles nous nous acheminerons dans ces éventualités.

Avec un taux de mortalité de 7,1 ‰, correspondant à l'élimination de toutes les causes de décès exogènes (atteintes infectieuses, accidents, suicides...), et une espérance de vie de 100 ans, on aboutit à une population dans laquelle les plus de 65 ans représenteraient 27,8 % de la population (11 à 12 % actuellement) et les enfants de 0 à 14 ans 19,5 %.

De tels chiffres suscitent une question dans l'esprit du profane : la médecine, la chirurgie seront-elles ou non en mesure d'agir sur les causes endogènes de décès au point de permettre d'atteindre un jour une espérance de vie à la naissance de 100 ans ; est-il concevable d'espérer une prolongation de la vie humaine au-delà des limites actuellement vérifiées (2) ?

Il semble qu'il faille répondre avec une grande prudence. Ce qui paraît probable, c'est que l'homme parviendra à prolonger encore sensiblement la période de pleine activité intellectuelle et physique et à dominer les risques létaux exogènes (ce qui aboutirait à une espérance de vie de 76,3 ans pour les hommes et de 78,2 pour les femmes) (3). Mais déjà ces phénomènes et le simple report de la sénilité en aval du cours de la vie, sans prolongement des limites statistiques actuellement connues de celle-ci, auraient des implications multiples dans l'ordre économique, psychologique, éthique et sociologique, conséquences qui ne sont pas bien perçues encore par nos sociétés.

L'accroissement déjà acquis et qui va se poursuivre, de la proportion des gens âgés, pose au plan économique le problème de leurs ressources, celui des investissements et de la croissance.

Les ressources des non actifs, quelles qu'elles soient, proviennent d'un prélèvement sur le produit national, donc du travail des actifs. Cette réalité est encore peu sensible aux citoyens, mais lorsque la proportion des gens âgés, et notamment des grands vieillards de plus de 75 ans, va continuer de croître pour atteindre des taux correspondant à une maîtrise de la natalité et de la mortalité exogène, les sociétés s'apercevront qu'il faudra opter entre un prélèvement bien plus important sur le produit des actifs et une dété-

rioration du niveau de vie des gens âgés (4). Ce n'est d'ailleurs pas là une situation propre à la France, elle concerne aussi la plupart des pays européens. Au point que la Conférence démographique européenne de 1966 a souligné la question dans sa deuxième recommandation « constatant la nécessité de plus en plus évidente d'établir une distinction entre la population pleinement active, les grands vieillards ayant cessé toute activité et un groupe intermédiaire de personnes qui, sans être pleinement actives n'ont pas renoncé à toute activité, (elle) recommande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, d'inviter les gouvernements des pays membres à reconsidérer, en fonction de cette nécessité, les âges traditionnellement fixés et les dispositions financières prévues pour la retraite ».

C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons de structures démographiques prévisibles que le rapport de la Commission d'Etude des problèmes de la vieillesse, préconisait d'accorder une priorité à toutes les solutions tendant à éliminer les obstacles au maintien des personnes âgées au travail dans toute la mesure où elles en ressentent elles-mêmes la nécessité et où le plein emploi est bien entendu assuré.

Toujours dans l'ordre économique, le vieillissement de la population influera sur la consommation privée et collective, les besoins étant très différents selon les âges dominants.

La croissance économique est liée à l'épargne et aux investissements ; la capacité d'épargne de la population non active âgée étant plus faible ou inexistante, on peut craindre que le vieillissement exerce un freinage à cet égard. En revanche, et ce n'est pas contradictoire avec ce qui précède, dans une société admettant l'héritage, la poursuite de ce mouvement aboutirait à concentrer, dans la classe possédante, l'essentiel de la propriété privée entre les mains des personnes âgées, avec toutes les tensions familiales et sociologiques et les scléroses qui en découleraient.

Toutes les enquêtes, toutes les études montrent déjà combien le sentiment de solitude, d'inutilité sociale, de ségrégation caractérise la vieillesse au niveau sociologique et psychologique. Les perspectives démographiques entr'ouvertes montrent à l'évidence que la société devra résoudre cette réinsertion des gens âgés qui vont bientôt constituer le quart de l'électorat ; une vie active d'une quarantaine d'années suivie d'une retraite d'une vingtaine d'années appelle une conception nouvelle de l'occupation dans cette seconde période.

Dans l'ordre moral enfin, une société où l'espérance de vie à la naissance atteindrait 80 ans, aurait eu auparavant des choix à faire, car si la lutte contre les maladies exogènes coûte cher, les progrès ultérieurs pour retarder les manifestations de la sénescence seront plus dispendieux encore. Si la société applique ces thérapeutiques à tous, peut-être en viendra-t-elle à absorber

(1) M. MATTHIESSEN.

(2) D'après les études de M. VINCENT, cette limite serait de l'ordre de 110 ans.

(3) Les tables de la mortalité limitée aux seules causes endogènes montrent que le risque annuel de décès est très faible jusqu'à 50 ans puisqu'il ne dépasse pas 3 ‰ par an, dans la 80<sup>e</sup> année il n'est encore que de 61 ‰ et ensuite il croît extrêmement vite.

(4) Pour rendre ceci concret, rappelons un calcul de P. PAILLAT (*Population* 1960) selon lequel avec la retraite à 59 ans révolus, il y avait sur 100 actifs et non actifs 75,4 parties versantes pour 24,6 parties prenantes, soit un non actif âgé pour 3 actifs, et avec la retraite à 64 ans, 83 pour 17, soit un non actif pour 5 actifs.

ainsi tous les progrès de productivité, celle-ci étant en quelque sorte consacrée davantage à faire vivre le plus longtemps possible le maximum de personnes qu'à promouvoir une société de consommation au seul bénéfice des producteurs. Ou bien la société choisira-t-elle parmi les siens ceux qu'elle s'efforcera de prolonger? Mais alors en vertu de quels principes et de quelles valeurs?

Les hommes, souvent, ne comprennent pas

bien les problèmes de leur temps parce qu'ils y sont plongés. Il n'est pas inutile de faire un effort intellectuel pour en sortir, pour s'élever afin de mieux voir les lignes de force du devenir. Ainsi peut-on ensuite juger avec plus d'objectivité et de recul des problèmes actuels comme, en l'occurrence, ceux de la santé publique ou des activités du troisième âge.

P. LONGONE.

## QUELQUES CHIFFRES

### Espérance de vie.

Le tableau ci-dessous fournit pour quelques nations européennes l'espérance de vie à la naissance (ou durée moyenne de vie) et montre son évolution récente. Il peut éclairer l'article précédent sur le vieillissement de la population.

a) La Norvège, pays le mieux placé, n'est plus très loin des

chiffres correspondant à une mortalité exclusivement d'origine endogène (76,3 pour les hommes et 78,2 pour les femmes).

b) La France occupe une position satisfaisante dans le Marché Commun, mais la surmortalité masculine est bien plus élevée que chez ses voisins. Alors que l'écart était de 2 ans en 1876, il atteint 7,2 ans.

c) Les progrès français dans les quinze dernières années sont supérieurs à ceux de la plupart des pays voisins.

Pays	1950		1960		1963-1965	
	H ans	F ans	H ans	F ans	H ans	F ans
France.....	63,2	69,5	66,9	73,5	67,9	75,1 (1966)
Allem. féd..	70,9	73,5	71,4	74,8	67,6	73,4 (1964-65)
Italie.....	63,7	67,2	65,7	70,0 (54-57)	67,3	72,3 (1963)
Pays-Bas ..	70,9	73,5	71,4	74,8	71,1	75,9 (1961-65)
Belgique ...	63,9	68,9	67,6	73,1	67,7	73,5 (1959-63)
Royaume Uni.....	66,5	71,6	67,9	73,6	68,1	74,2 (1963-65)
Norvège ...	71,1	74,7	71,3	75,6	71,0	76,0 (1961-65)

de 3,4 % pour les premières et de 26,3 % pour les autres, mais depuis dix ans, un léger rapprochement s'opère; le taux augmentant parmi les femmes blanches, diminuant parmi les autres. Si l'on compare le nombre de ces naissances à celui des femmes non mariées de 15 à 44 ans, l'augmentation est bien plus sensible: 3,6 ‰ en 1940, 9,2 en 1950 et 11 ‰ en 1965.

En Grande-Bretagne, le taux d'illégitimité de 3,9 % au début du siècle, passe à 4,2 en 1938, 9,3 en 1945 dans un pays bouleversé par la guerre, revient à 4,8 % en 1951 et atteint 6,6 en 1962. Là aussi le rapport des naissances illégitimes au nombre des femmes non mariées de 15 à 44 ans a presque doublé entre 1950 et 1962.

La Suède a toujours eu des taux élevés de naissances hors mariage: 10 % en 1900, 11,8 % en 1940, 9,9 % en 1951 et 13 % en 1964 et pourtant l'information et l'éducation sexuelles y sont fort développées.

Le Danemark offre un peu la même physionomie, 8,8 % en 1936-1940, taux ramené à 6,6 en 1955 mais passé à 9,3 % en 1964, malgré une législation particulièrement libérale en matière d'avortement.

La Norvège voisine de ces deux pays a, en revanche, un taux bas de 3,7 % en 1964.

L'Allemagne de l'Ouest est, avec l'Italie, la Tchécoslovaquie et la France, l'un des peu nombreux pays où le taux d'illégitimité est plus faible qu'avant guerre, mais après une poussée très forte au lendemain de celle-ci explicable par les événements: 7,6 % en 1938, 16,4 en 1946 avec 120.000 naissances de l'espèce, 7,19 en 1957 et 4,6 en 1966.

En Tchécoslovaquie ce taux décroît de 9,5 % en 1935-1939 à 5 % en 1964.

Parmi les pays où les taux sont les plus faibles, citons l'Italie (9,5 % en 1935-1939, 2,8 % en 1957 et 2,2 % en 1963) et les Pays-

Il faut toutefois tenir compte dans ces comparaisons, des variations de la nuptialité dans le temps, et de ses différences entre pays, variations et différences qui modifient quantitativement et socialement la catégorie des célibataires féminines, alors que des comparaisons pour être réellement valables devraient être faites entre des populations féminines constantes.

Malgré une bien meilleure information sur les moyens de contraception, il ne semble pas que la natalité illégitime ait diminué durant la dernière décennie, bien au contraire.

Aux Etats-Unis, où de très fortes différences existent entre blanches et non blanches, le taux de naissances illégitimes était en 1965,

## COMPARAISONS INTERNATIONALES

### Les naissances hors mariage.

Les naissances hors mariage ont toujours constitué un problème humain et social délicat dont les caractéristiques ont suffisamment évolué dans les pays industriels, depuis la dernière guerre, pour qu'on essaie de dégager par des comparaisons internationales quelques constantes et différences. Ce rapide survol portera sur les pourcentages d'illégitimité (proportion d'enfants nés hors du mariage dans les naissances totales) selon l'âge de la mère, les zones urbaines ou rurales et aussi sur la mortalité infantile.

Bas où le taux a toutefois augmenté dans les quinze dernières années : 1,4 % en 1951 et 1,8 % en 1965.

Comment se situe la France ? 8,8 % en 1901-1910, 6,7 en 1937 et en 1951, 5,9 % pour 1961-1965 et 6 % en 1966.

Dans la plupart de ces pays, le taux est plus fort en zone urbaine qu'en région rurale : aux Etats-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne, Norvège, au Danemark, en France où Paris présente le taux le plus élevé. Autre trait commun, de 30 à 50 % des enfants sont légitimés dans les quatre à cinq années suivant la naissance.

Il semble que depuis dix à quinze ans, les naissances hors mariage augmentent proportionnellement davantage parmi les femmes de 25 à 44 ans que parmi celles ayant moins de 20 ans (parmi cette catégorie en France, le taux a même décroché entre 1938 et 1960, alors qu'il augmentait pour les tranches d'âges supérieures). Ce n'est donc pas une question d'ignorance, mais sans doute une attitude d'esprit nouvelle devant la situation de mère célibataire alors que la sécurité et la protection de la mère et de l'enfant sont, en général, mieux assurées qu'autrefois. Si la mère et l'enfant sont mieux accueillis par la société qu'ils ne l'étaient dans le temps passé, la mortalité infantile des enfants illégitimes n'en demeure pas moins partout supérieure à celle des autres enfants, de même le poids moyen à la naissance est plus faible : à New York, les chiffres respectifs de mortalité infantile étaient en 1965 de 15,3 ‰, et 9,5, en Allemagne de 45,7 ‰ et 22,8, en Tchécoslovaquie (1959) de 37,4 et 20,5, au Danemark (1963) de 31 et 19. En France, la statistique ne permet pas d'isoler la mortalité infantile hors mariage ; en revanche, en 1966, on constate que le pourcentage des mort-nés illégitimes est de 9 % des mort-nés, alors que celui des naissances vivantes a été de 6 % ; la mortalité parmi les enfants illégitimes est donc supérieure de 50 %.

Dans cette question des naissances hors mariage, outre les réserves faites au début de cette note, les bouleversements socio-économiques croisent leurs effets avec ceux des attitudes morales et psychologiques, si bien qu'il est très difficile de dégager des faits, pour les interpréter, une expli-

cation globale satisfaisante, sinon qu'il apparaît un nouveau type d'illégitimité dans les classes socio-économiques plus favorisées et à un âge plus élevé de la mère. Cette évolution conduira de plus en plus à considérer, comme dans la législation danoise, la mère d'un enfant illégitime comme une mère « seule » (veuve, divorcée ou séparée) et à la traiter juridiquement et moralement comme telle.

J. M.

## ÉCONOMIE ET POPULATION

### A propos du travail féminin.

Aux Etats-Unis le pourcentage de femmes parmi le total des actifs s'élevait de 20 % en 1900 à 34,5 % en 1960. Plus caractéristique encore que cette féminisation de la main-d'œuvre est la modification, surtout depuis quelques années, de l'âge des femmes actives.

Entre ces deux dates les pourcentages par tranche d'âges ont évolué de la façon suivante :

- de 14 à 24 ans de 29 % à 32,5 %,
- de 25 à 34 ans de 19 % à 35 %,
- de 35 à 44 ans de 15 % à 42,6 %,
- de 45 à 54 ans de 14 % à 46,6 %,
- de 55 à 64 ans de 12,6 % à 35 %.

La participation à l'activité a donc augmenté, proportionnellement davantage pour les mères de famille que pour les jeunes femmes célibataires.

Quelle en est la cause ? Réside-t-elle dans une offre d'emplois plus importante ou dans une demande des intéressées, existe-t-il une interaction entre offre et demande ? L'intérêt de la réponse dépasse l'expérience américaine car le processus dans les autres pays industrialisés s'oriente dans la même direction. Ainsi en France, le pourcentage des femmes mariées parmi les actives passait de 45 % en 1900 (et même 36 % en excluant l'agriculture) à 49 % en 1959 et 53 % en 1962. Aux Etats-Unis ce pourcentage des femmes mariées qui travaillaient parmi l'ensemble des actives s'élevait de 30 % en 1940 à 55 % en 1960. Or, dans le même temps, l'effectif des jeunes femmes non mariées de 18 à 34 ans, diminuait de presque 50 %, en partie à cause de la réduction des classes

d'âges intéressées, en partie du fait de l'avancement de l'âge au mariage et aussi d'une nuptialité plus élevée.

Il s'ensuivit naturellement un appel supplémentaire à la main-d'œuvre mariée ou plus âgée ; en outre les mariages plus jeunes et la natalité très élevée aux Etats-Unis dans les années 1945-1959 entraînaient un plus grand nombre de mères de famille dans les générations de 20 à 30 ans.

Il semble donc que cette participation plus grande des femmes mariées et mères de famille dans le travail soit une réponse à un besoin d'emploi féminin, insuffisamment satisfait par les célibataires et les femmes vivant seules. La demande des employeurs a suscité l'offre des emplois et non l'inverse, tel est du moins l'avis de M. Oppenheimer.

Cette situation de l'emploi féminin aux Etats-Unis n'est d'ailleurs qu'un cas d'espèce du problème plus général de l'emploi féminin dans les sociétés industrielles à faibles natalité et mortalité, où le taux d'activité féminine est en moyenne de 66 % plus élevé que dans les pays à fortes natalité et mortalité, l'écart étant du même ordre d'ailleurs pour les femmes mariées et non mariées.

La transition démographique des cent dernières années, dans les nations occidentales a coïncidé avec la révolution démographique et déplacé les activités économiques du sein de la famille vers l'usine ou le bureau.

Certes, les formes actuelles d'activité économique rendent plus difficiles qu'autrefois, lorsque l'agriculture et l'artisanat familial étaient la base de l'économie, le cumul d'une activité économique féminine et du rôle de mère de famille. En revanche, la réduction de la natalité, la prolongation de l'existence, la surmortalité masculine, l'appel à plus de main-d'œuvre associé aux besoins de la croissance et au vieillissement des populations, tous ces facteurs incitent et obligent à l'insertion croissante des femmes dans la vie productive.

Des tensions naissent entre ces exigences contraaires qui ne peuvent être résolues que par une adaptation souple des conditions du travail féminin, en particulier pour les mères de famille pendant la période où l'âge de leurs enfants requiert leur présence.

P. L.